



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 25 juin 2015 à 8 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général adjoint et trésorier et la greffière sont présents.

La conseillère Lyne Levert et le conseiller Mario Lavallée ont motivé leur absence.

**RÉSOLUTION 2015-06-366  
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK REMY  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'ouvrir la séance à 8 h 30.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-367  
SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

De suspendre la séance à 8 h 31.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-368  
REPRISE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De reprendre la séance à 8 h 44.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-369  
ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK REMY  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-370  
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2015-06-314 - SOUMISSIONS –  
SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE, DE FONDATION DE  
RUES, DE BORDURES, D'AQUEDUCS, D'ÉGOUTS AINSI QUE DE  
RÉHABILITATION D'AQUEDUCS DANS DIVERSES RUES DE LA  
MUNICIPALITÉ (SECTEURS EST ET OUEST DE L'AUTOROUTE 15) –  
CONTRAT 2015-1450 – RÈGLEMENTS RV-1579 ET RV-1581**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK REMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De modifier la résolution 2015-06-314 adoptée le 2 juin 2015, afin d'y retirer les mots : « L'adjudication de ce contrat étant également conditionnelle à la confirmation de l'obtention de la subvention accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-371  
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2015-06-315 - SOUMISSIONS –  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE, DE FONDATION DE RUES, DE  
BORDURES, D'AQUEDUCS, D'ÉGOUTS AINSI QUE DE RÉHABILITATION  
D'AQUEDUCS DANS DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ  
(SECTEURS EST ET OUEST DE L'AUTOROUTE 15) – CONTRAT  
2015-1451 – RÈGLEMENTS RV-1579 ET RV-1581**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De modifier la résolution 2015-06-315 adoptée le 2 juin 2015, afin d'y retirer les mots : « L'adjudication de ce contrat étant également conditionnelle à la confirmation de l'obtention de la subvention accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-372**

**TOUTE QUESTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Ville dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ) 2014-2018 visant les rues de la Promenade, montée Sanche, avenue Perron, de Galais, de Pierrefontaine, Champigny et passage entre Rose-des-Cèdres et la rue de Galais ainsi que le plan d'intervention.

ATTENDU les diverses communications entre les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de la Ville, ainsi que la confirmation reçue le 22 juin 2015 de la part du MAMOT à l'effet que les travaux projetés peuvent être admissibles;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour de la Programmation des travaux relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, telle que préparée en date du 19 juin 2015 par le Service de la trésorerie de la Ville;

De s'engager à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre de ce programme;

De s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document requis pour la mise en œuvre de la présente;

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

### **RÉSOLUTION 2015-06-373 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 8 h 47.

Adoptée